

Programme d'aide à la remise en état des logements - conversion (PAREL-C) dans les réserves



Qu'est-ce que le Programme d'aide à la remise en état des logements - conversion (PAREL-C) dans les réserves?

Le PAREL – conversion dans les réserves offre une aide financière permettant de convertir des bâtiments non résidentiels en logements locatifs autonomes et abordables.

Qui est admissible?

Sont admissibles les Premières Nations et les entrepreneurs privés qui veulent transformer leurs propriétés non résidentielles situées dans les réserves pour en faire des logements locatifs pour les ménages à faible revenu.

Les propriétés admissibles doivent respecter les exigences suivantes :

- ne nuisent pas à l'environnement;
- peuvent être facilement converties en logements;
- seront rentables moyennant des loyers postérieurs à la conversion convenus.

Quelle aide est disponible?

L'aide prend la forme d'un prêt susceptible de remise que le propriétaire n'aura pas à rembourser si toutes les conditions et modalités sont respectées. Le montant maximal du prêt s'élève à 60 000 \$* par logement.

**Pour les régions nordiques et éloignées, le montant total maximal peut être augmenté de 25 %.*

Seuls les travaux reliés à la conversion et à la réhabilitation de bâtiments non résidentiels en logements locatifs autonomes sont admissibles.

IMPORTANT : Toute réparation effectuée avant l'approbation de la demande n'est pas admissible.

Où puis-je obtenir d'autres renseignements?

Communiquez avec le conseiller ou le bureau régional de la SCHL. Vous pouvez également communiquer avec la SCHL au 1-800-668-2642.

D'autres programmes de la SCHL sont offerts dans les réserves pour réparer un logement non conforme aux normes, apporter des modifications pour améliorer l'accessibilité et réaliser des adaptations pour les personnes handicapées et les aînés.

Suivez-nous



schl.ca